

DÉCLARATION DE DÉROGATION

Travaux réglementés à bord des fileyeurs pour les jeunes marins de moins de 18 ans

Je soussigné	
Responsable de l'entreprise	
Armateur du navire	
Immatriculé	
Tuteur désigné (qualité et fonction)	

Je m'engage à :

- procéder à l'évaluation des risques du jeune marin de 15 à 18 ans ;
- informer le jeune des risques pour sa santé et sa sécurité et les mesures prises pour y remédier ;
- familiariser le jeune à la sécurité adaptée au navire et au poste occupé ;
- assurer l'encadrement du jeune par une personne compétente, majeure ;
- vérifier que le jeune détient un avis médical du médecin des gens de mer compatible avec les travaux envisagés
- fournir au jeune stagiaire un **EPI contre le risque de noyade (VFI), un casque et des bottes coquées** qui devront être portés lors des manœuvres et dans toutes les situations le justifiant.

Ce document reprend :

- la liste des tâches que je peux demander à mon stagiaire, jeune de moins de 18 ans, sans demande de dérogation
- la liste des tâches qui doivent faire l'objet d'une déclaration de dérogation auprès de l'inspection du travail.

Ce document est à transmettre au médecin des gens de mer et à l'inspection du travail.

Je tiens compte de l'année de formation du stagiaire 1ère et 2ème année CAP ou BAC Pro

1. Je peux demander à mon stagiaire les travaux suivants sans dérogation :

Cette liste de tâches est basée sur les référentiels du CAP et du Bac Pro.

- Appliquer le règlement international pour prévenir les abordages en mer
- Comparer et utiliser l'information fournie par les différents compas et lochs de bord
- Déterminer l'influence de la marée sur les conditions de navigation
- Sélectionner, exploiter et corriger les documents nautiques
- Interpréter les informations et se positionner sur les cartes marines papier
- Effectuer une navigation à l'estim et rejoindre un navire en route ou stoppé
- Naviguer à l'aide de satellites de radiolocalisation
- Préparer une traversée
- Utiliser le radar en mode navigation
- Effectuer la tenue du quart en présence du capitaine ou d'un marin qualifié au quart
- Connaître les caractéristiques de l'engin de pêche
- Communiquer efficacement
- Tenir le journal de pêche
- Identifier/trier les espèces
- Éviscérer les captures
en présence d'un matelot pour les jeunes de 15 ans
- Respecter les règles d'hygiène et de qualité lors de l'éviscération et le nettoyage des captures,
- Manutentionner les captures en cale sous réserve des charges maximales
20 % du poids du jeune - 30 minutes maximum pour les 15 -16 ans
- Nettoyer le pont sans utiliser de produits chimiques dangereux pour la santé
- Appliquer la réglementation sur la gestion des déchets
- Participer aux exercices de sécurité
- Effectuer le journal machine (*pour la filière machine*)
- Relever les températures (*pour la filière machine*)

2. Je déclare une dérogation pour que l'élève puisse faire les travaux suivants

Je coche oui ou non pour les tâches concernées. Je remplis, si besoin, les mesures de prévention mises en place.

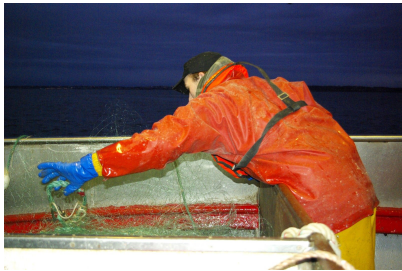
La déclaration doit être envoyée à l'inspection du travail, la dérogation sera valable 3 ans.

DÉCLARATION DE DÉROGATION POUR LES TRAVAUX SUIVANTS

Métier du filet

La plupart des travaux réglementés ne pourront être effectués qu'à partir de la 2ème année de CAP et des 2ème et 3ème années de BAC PRO.

La première année est réservée à l'observation du travail à bord du navire.

Interventions sur les éléments constituant l'engin de pêche lorsqu'ils sont en mouvement, notamment au virage et au filage				
Tâche		Risque	Mesures de prévention existantes à bord du navire (cochez la case ou remplir autre)	Photos
OUI	NON			
Participation au filage du filet Intervenir manuellement sur les ralingues		Se faire entraîner par le filet	☐ Interdiction	
OUI	NON			
Participation au virage du filet <i>travail en sur-élévation pour récupérer le pavillon</i>		Chute par-dessus bord	☐ Interdiction	

Tâche		Risque	Mesures de prévention existantes à bord du navire (cochez la case ou remplir autre)	Photos
OUI	NON			
Virage de l'engin de pêche		Se faire frapper par une pierre lorsque le marin est à l'aplomb du vire-filet	☐ Interdiction	
OUI	NON			
Virage de l'engin de pêche		Se faire entraîner dans les organes en mouvements (vire-filet...)	☐ Interdiction	

Tâche		Risque	Mesures de prévention existantes à bord du navire (cochez la case ou remplir autre)	Photos
OUI	NON			
Participation au rangement du filet <i>uniquement pour les élèves en 2ème année de formation</i>		Se faire entraîner dans le paumailleur	☐ Tâche tutorée ☐ force d'entraînement correctement réglée ☐ autre :	
Participation au rangement du filet <i>uniquement pour les élèves en 2ème année de formation</i>		Se faire coincer (main) par les mouvements du paumailleur sur son rail	☐ Tâche tutorée ☐ éloignement systématique du stagiaire des rails du paumailleur ☐ autre :	

Entretien, réparation de l'engin de pêche

Tâche		Risque	Mesures de prévention existantes à bord du navire (cochez la case ou remplir autre)	Photos
OUI	NON	Exposition à des agents chimiques dangereux (CMR : Cancérigène Mutagène Reprotoxique INTERDIT)	☐ accès et disponibilité des FDS (fiche de données de sécurité) de tous les produits ☐ connaissance d'une notice de poste ☐ formation à l'utilisation basée sur le mode d'emploi fourni par le fabricant ☐ accès gratuit à toutes les mesures de protection recommandées ☐ autre : 	
Nettoyage, entretien du navire				

Traitement des captures/Assurer la conservation des captures/débarque

Tâche		Risque	Mesures de prévention existantes à bord du navire (cochez la case ou remplir autre)	Photos
OUI	NON			
Transport des caisses et/ou panier <i>uniquement pour les élèves en 2ème année de formation</i>		Travail à forte contrainte physique	☐ pas de manutention manuelle seul lorsque la masse est supérieure à 15 kg ☐ formation aux gestes et postures ☐ autre :	

OUI	NON			
Affalage en cale/débarquement <i>uniquement pour les élèves en 2ème année de formation</i>		Chute d'objets de hauteur	☐ INTERDICTION DE STATIONNER SOUS LES CHARGES ☐ port d'un casque de protection adapté ☐ tâche tutorée ☐ autre :	
OUI	NON			
Amarrage/désamarrage <i>uniquement pour les élèves en 2ème année de formation</i>		Chute à la mer	☐ bonne visibilité du patron sur le stagiaire ☐ coordination préalable de la manoeuvre ☐ passage navire/quai au signal du patron ☐ autre :	